



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 26/02/2025

Nombre de conseillers en exercice	16
Nombre de présents	11
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	13

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt du mois de décembre à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence de Madame le Dr Maryse ETZOL, Présidente.

Date de convocation du conseil communautaire : **20/02/2025**

	Présent	Absent excusé	Absent
Dr Maryse ETZOL	x		
M. Jean-Claude MAES	x		
M. François NAVIS	x		
Mme Francette JACQUES		x	
Mme Géraldine BASTARAUD	x		
M. Edmond LANCLAS			x
M. Joël TOTO	x		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON		x	
M. Kylian ROMAIN	x		
Mme Joselaine GELABALE			x
M. Guy ACCIPE	x		
M. Jacques MALADIN	x		
Mme Kénia MALADIN-NEBOT	visio		
Mme Betty BESRY	visio		
M. Salif FABULAS	x		
M. Camille PELAGE	Démissionnaire non remplacé		

Secrétaire de séance : Madame Géraldine BASTARAUD

Délibération n°2025-02-07
CANDIDATURE DE LA CCMG A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS
FEDER 2021-2027
STRATEGIES TERRITORIALES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt stratégies territoriales en faveur du développement territorial au titre de la priorité n°5 du programme FEDER 2021-2027 porté par la Région Guadeloupe,

Madame la Présidente expose :

Dans le cadre de son engagement à promouvoir le développement harmonieux et durable du territoire et dans la continuité de la stratégie concertée du programme Fonds européen de développement régional (FEDER) 2021-2027, la Région Guadeloupe, par courrier en date du 6 novembre 2024, informait les territoires du lancement d'un Appel à manifestation d'intérêts (AMI) dédié au développement territorial en Guadeloupe.

Cet appel est destiné aux Établissements publics de coopération Intercommunale (EPCI) et vise à encourager des projets innovants et structurants pour notre Région.

Le programme FEDER 2021-2027 Région Guadeloupe est constitué de cinq priorités qui répondent à la stratégie de l'Union européenne, et notamment à l'objectif stratégique n°5 « Une Guadeloupe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tout type de territoires et d'initiatives locales ». Cette priorité vise un développement urbain durable, en renforçant la cohésion territoriale et le rééquilibrage territorial, en soutenant les territoires les plus fragiles aussi bien urbains que ruraux. Elle soutient des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines fonctionnelles.

Cette priorité est singulière en ce que sa mise en œuvre sera encadrée par des stratégies territoriales locales, infrarégionales, selon une approche intégrée et partenariale : les projets soutenus au titre de cette priorité devront nécessairement être en cohérence avec ces stratégies. A ce titre, il convient de soutenir la structuration de l'action des EPCI sur leurs territoires respectifs, par la définition d'un cadre stratégique qui adresse, de manière intégrée, les enjeux et besoins de ces territoires.

L'AMI a donc pour objet de recueillir les stratégies territoriales des EPCI qui poseront le cadre stratégique et les modalités de gouvernance afin de financer des projets qui y répondent.

Aussi, cet appel à manifestation d'intérêt a pour objectif de recueillir les stratégies territoriales des EPCI avec des projets associés qui porteront sur les champs d'intervention suivants :

- Protection, développement et promotion des actifs touristiques publics et services touristiques
- Protection, développement et promotion du patrimoine culturel et des services culturels
- Protection, développement et promotion du patrimoine naturel et de l'écotourisme
- Réhabilitation physique et sécurité des espaces publics

En cohérence avec la stratégie territoriale approuvée lors de la contractualisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et dans le prolongement de nombreux projets déjà initiés, la CCMG a souhaité répondre à cet appel à projets.

Pour rappel les orientations stratégiques validées lors de l'élaboration du CRTE sont les suivantes :

- Orientation stratégique 1 - Soutenir la transition agricole
- Orientation stratégique 2 - Renforcer l'attractivité du territoire
- Orientation stratégique 3 - Aller vers un modèle économique durable, fondé sur l'exploitation des ressources de l'île
- Orientation stratégique 4 – Prendre en compte les nouveaux enjeux de cohésion sociale

Ces orientations stratégiques visent à faire du territoire un modèle de développement durable et inclusif, en répondant aux défis économiques, sociaux et environnementaux.

La vision territoriale intégrée, ambitieuse et inclusive exposée dans le CRTE, nous a conduit à identifier et prioriser plusieurs opérations stratégiques pour notre territoire. Ces opérations visent notamment la réhabilitation du patrimoine bâti, le renforcement de l'attractivité locale, ainsi que le développement économique durable. Par ailleurs, ces actions s'inscrivent pleinement dans une dynamique de transition écologique, essentielle pour répondre aux défis environnementaux actuels et futurs.

Dans ce contexte, et à travers cet appel à manifestation d'intérêts, la Communauté de Communes ambitionne de mettre en lumière les projets suivants, porteurs d'avenir et en cohérence avec cette vision :

- ❖ AVEMAG -Aménagement cyclables de Marie- Galante
- ❖ Rénovation du siège de la CCMG
- ❖ Construction d'une capitainerie à Grand-Bourg
- ❖ Aménagement du parvis de la CCMG et des parkings du port
- ❖ Extension du port Polyvalent à Grand-Bourg
- ❖ Ingénierie d'accompagnement à la classification touristique de l'OTMG
- ❖ Routes des moulins -Rénovation de moulins et une indigoterie
- ❖ Réhabilitation de la base de nautique de Grand-Bourg
- ❖ Rénovation de l'Hôtel de ville de Grand-Bourg
- ❖ Rénovation de l'ancien Palais de justice à Grand-Bourg

AMI FEDER STRATEGIE TERRITORIALE INTEGREE DES EPCI									
INTITULE DES OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	CALENDRIER	MONTANT PREVISIONNEL	PLAN DE FINACEMENT PREVISIONNEL					
				ETAT	EUROPE - FEDER	REGION	DEPARTEMENT	CCMG	COMMUNE de G/B
OPERATIONS CCMG									
AVEMAG Aménagement cyclables de Marie-Galante	CCMG	2024/2029	10 921 550,00 €	6 552 930,00 €	2 184 310,00 €	1 092 155,00 €	764 508,50 €	327 646,50 €	
Renovation du siège de la CCMG	CCMG	2025/2026	1 500 000,00 €	300 000,00 €	1 050 000,00 €			150 000,00 €	
Construction d'une capitainerie	DEPARTEMENT	2025/2026	750 000,00 €		637 500,00 €		112 500,00 €		
Aménagement du parvis de la CCMG et des parkings du port	CCMG	2025/2026	750 000,00 €		450 000,00 €		150 000,00 €	150 000,00 €	
Extention du port polyvalent à Grand-bourg	DEPARTEMENT	2025/2027	8 500 000,00 €	850 000,00 €	6 375 000,00 €		1 275 000,00 €		
Accompagnement à la classification de l'OTMG	CCMG	2025/2026	80 000,00 €		60 000,00 €			15 000,00 €	
Routes des moulins -Réhabilitations de 4 moulins et 1 indigoterie	CCMG	2025/2027	1 500 000,00 €	300 000,00 €	900 000,00 €		150 000,00 €	150 000,00 €	
TOTAL I			24 001 550,00 €	8 002 930,00 €	11 656 810,00 €	1 092 155,00 €	2 452 008,50 €	792 646,50 €	
OPERATIONS COMMUNE DE GRAND-BOURG									
Réhabilitation de la Base Nautique	DEPARTEMENT	2025/2026	500 000,00 €	100 000,00 €	300 000,00 €		100 000,00 €		
Rénovation de l'Hôtel de ville	COMMUNE DE G/B	2025/2027	600 000,00 €	120 000,00 €	420 000,00 €				60 000,00 €
Rénovation de l'ancien Palais de justice	COMMUNE DE G/B	2025/2027	1 600 000,00 €	320 000,00 €	1 120 000,00 €				160 000,00 €
TOTAL II			2 700 000,00 €	540 000,00 €	1 540 000,00 €		100 000,00 €		220 000,00 €
TOTAL GENERAL			26 701 550,00 €	8 542 930,00 €	13 196 810,00 €	1 092 155,00 €	2 552 008,50 €	792 646,50 €	220 000,00 €



Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 12 voix pour et 1 abstention (M. Guy ACCIPÉ) :

DECIDE

- **D'APPROUVER** la candidature de la CCMG à L'A.M. I stratégies territoriales en faveur du développement territorial au titre de la priorité n°5 du programme FEDER 2021-2021
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions auprès des différents partenaires, Etat, Europe, Région, Département pour la mise en œuvre du programme,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur Général des Services
Dr Maryse ETZOG
Présidente de la CCMG
Vincent CAMPENS



Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : 27 FEV. 2025
- L'affichage le 27 FEV. 2025

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr